



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 13 octobre 2021

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA**, Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, CHENIN-HAUVILLE Anne, ~~FARDOIT Jean~~, BIGNON Jérôme, DE LA HITTE Edouard, BOURCET Benoît, PREVOST Eric, STUMBOFF Richard, GORET Jasmy, LECHAT Anne-Sophie, ~~RETAILLÉ Claire~~

Excusés : FARDOIT Jean, RETAILLÉ Claire

Secrétaire de séance : VITRY Sandrine

Pouvoirs : Jean FARDOIT donne pouvoir à Jérôme BIGNON

ORDRE DU JOUR

M. le Maire ouvre la séance en présentant Mme Mauduit, stagiaire en formation de secrétaire de mairie auprès du Centre de Gestion. Mme Mauduit sera présente au secrétariat de mairie jusqu'à fin novembre.

Approbation des procès-verbaux des réunions du 8 septembre 2021

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 8 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 8 septembre 2021.

Présentation du projet porté par Cette Famille

La structure Cette Famille est une entreprise sociale et solidaire, créée à Argentan en 2016. Elle propose des habitations partagées pour personnes âgées mais aussi des logements en famille d'accueil. Il s'agit d'une solution alternative aux EHPAD et aux maisons de retraite. Cette Famille ne propose pas de services médicalisés mais assure une présence 24h/24 et 7 jours/7 aux résidents. Tout l'aspect administratif et l'intendance de la maison sont assurés par une équipe de 6 à 8 collaborateurs et une gouvernante. Chaque résident reste indépendant, possède son propre espace (environ 30m²) et bénéficie aussi d'espaces partagés : salon, cuisine, salle à manger, buanderie etc... Le coût mensuel pour chaque habitant est d'environ 1500€ par mois.

Cette Famille souhaiterait donc mettre en place un nouveau projet sur Moulins la Marche en construisant une villa pouvant accueillir huit résidents. Plusieurs projets ont déjà été mis en place en France, et certains d'entre eux sur notre territoire : Argentan, Echauffour, la Barre-en-Ouche entre autres. Pour permettre cette nouvelle implantation, la structure demande à la commune la cession gratuite d'un terrain viabilisé ayant une surface minimum de 1 000m².

Un terrain attire particulièrement les dirigeants de Cette Famille. Il s'agit d'un terrain à proximité de l'école primaire, en cours d'acquisition par la mairie. Cette proximité du bourg et de l'école s'inscrit parfaitement dans le projet social de Cette Famille. Elle met aussi en avant leur particularité liée à la consommation locale pour les intrants : boulangerie, épicerie, marché hebdomadaire... Leur souhait fondamental est le fait que les personnes âgées gardent un lien fort avec leur commune.

Un projet de création d'une micro-crèche, qui a été proposé récemment à la commune, pourrait bénéficier de la venue de Cette Famille pour s'installer à proximité. La mixité générationnelle est un atout pour les deux structures.

Mme Hauville demande si la structure est adaptée aux personnes handicapées vieillissantes. Cette Famille est en cours de réflexion sur le sujet, mais n'a pas encore trouvé la structure et le fonctionnement adapté.

M. Castel s'interroge sur la différence entre une résidence Senior et une MARPA. Les MARPA sont des structures médicalisées plus importantes en nombre de résidents et cependant avec moins d'accompagnement personnel.

M. Stumboff demande comment sont organisés les repas. Il y a des propositions de menus réalisés par la gouvernante. L'accès à la cuisine est libre. Les repas peuvent se prendre dans la salle commune ou dans les chambres privatives.

M. Goret souhaite savoir le nombre d'emplois qu'une telle structure peut générer. Pour 8 résidents, il y a 8 personnes qui travaillent au fonctionnement et à la bonne gestion de la villa. Cela équivaut à un équivalent de 4,5 temps plein.

Une fois la présentation terminée, M. le Maire ouvre le débat sur ce projet.

M. de la Hitte trouve le projet intéressant, il demande le prix de la viabilisation du terrain.

M. le Maire estime le coût de la viabilisation du terrain et de la création de parcelles à lotir entre 20 et 30 000 euros. Une parcelle pourrait être accordée à Cette Famille et peut-être 2 ou 3 autres parcelles pourraient être desservies et vendues ensuite.

M. Bignon aimerait que ce projet soit bénéfique aux gens de la commune. Il demande si le conseil aurait un droit de regard sur le choix des résidents.

M. Bourcet demande s'il sera possible de signer une sorte d'engagement avec Cette Famille pour s'assurer qu'ils consomment localement.

M. le Maire ne pense pas que tout cela soit possible. Lors de sa présentation, le directeur a mentionné le fait que ces résidences intéressent principalement des personnes qui souhaitent rester dans l'environnement du logement qu'ils quittent, donc une résidence construite sur notre commune ciblera des personnes provenant de Moulins et des communes proches. Cette Famille reste une entreprise indépendante avant tout. L'action de la mairie pour permettre la réalisation d'un tel projet se résume à fournir un terrain viabilisé. M. le Maire rappelle que lors de la création du lotissement Les Vallées Bourges, deux parcelles ont été données à Orne Habitat en vue de la création de 7 logements sociaux.

M. Bourcet trouve l'idée très bonne en rappelant qu'il ne s'agit pas seulement d'un foyer pour personnes âgées et qu'un véritable service sera assuré.

Mme Vitry explique qu'elle a rencontré deux personnes intéressées par la création d'une micro-crèche et que l'idée de s'installer près d'un établissement comme Cette Famille serait l'occasion de créer du lien.

Mme Hauville appuie ce projet au vu du manque d'assistante maternelle sur la commune

M. Goret demande s'il n'est pas possible de leur proposer le presbytère à la vente, car Cette Famille fait aussi de la rénovation.

Après réflexion, le presbytère semble moins adapté à un habitat partagé plutôt qu'une construction neuve, de plein pied. De plus, le presbytère est toujours mis à disposition de l'évêché.

Mme Hauville s'interroge sur le fait d'estimer le prix de la viabilisation avant de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner un accord de principe d'un don d'une parcelle viabilisée à l'entreprise Cette Famille pour la création d'une résidence Séniors sur notre commune, sous réserve de faisabilité de la viabilisation du terrain.

Contact va être pris avec un cabinet de géomètres pour étudier la création de lots et la viabilisation de ceux-ci.

Maison France Services

M. le Maire a organisé une réunion avec les maires des communes voisines pour présenter le projet de création d'une Maison France Services. Ils semblaient globalement intéressés et vont présenter ce projet lors de leur prochain conseil municipal. Les délibérations des conseils municipaux sont attendues pour fin octobre.

Afin que ce projet soit supportable financièrement, il a été demandé une participation aux communes de l'ordre de 1.5€ par habitant pour couvrir les dépenses d'investissement. Les frais de fonctionnement entraîneraient un coût de 2.5 à 3€ par habitant et par an.

Il est possible d'obtenir de la DETR pour les dépenses d'investissement.

L'Etat s'engage à hauteur de 30 000€ d'aide de fonctionnement sur une période deux ans. La proposition faite aux communes est donc de s'engager également pour une période de deux ans.

M. Goret s'interroge sur l'utilité d'une Maison France Services.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une aide à la population pour les accompagner dans leurs démarches administratives auprès des différents organismes sociaux et publics.

M. Prévost rappelle qu'il est possible de faire ces démarches actuellement dans le bureau de la Poste. Cependant, le contrat qui relie La Poste à l'Etat via les Maisons de Service au Public (MSaP) se termine le 31 décembre 2021. A compter de cette date, il n'y aura donc plus de service de ce type sur la commune.

M. le Maire précise qu'il faudrait employer deux agents au minimum sur un temps de travail de 24h/semaine minimum. L'idéal serait un recrutement avant la fin de l'année pour pouvoir leur permettre de suivre une formation complète et ainsi prévoir une ouverture courant mars 2022. Toutes les communes souhaitant participer au financement pourront, bien entendu, se joindre au recrutement des agents si elles le souhaitent.

M. Bignon trouve que l'engagement sur deux ans est une bonne idée, cela permettra de constater le résultat quitte à fermer si cela ne fonctionne pas. M. le Maire confirme que cela a été présenté de cette façon aux maires voisins.

M. le Maire propose de solliciter les communes de Soligny-la-Trappe, Ferrière-la-Verrerie, et Tellières-le-Plessis.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve, à l'unanimité, de participer au financement de la création d'une Maison France Services sur la commune de Moulins-la-Marche, à hauteur de 1.5€ par habitant, en une seule fois pour couvrir les dépenses d'investissement et de 2.5 à 3€ par habitant, sur deux ans, pour les frais de fonctionnement.

Plan de financement Piste d'apprentissage du vélo

Mme Hauville et M. Stumboff font un bilan de la réunion qu'ils ont eue avec Mmes Dabon et Jumel du PETR PAPAO. Afin de pouvoir répondre aux attentes liées à des aides européennes, il convient de reprendre le projet depuis le début. Un cahier des charges va être écrit de manière précise et proposera un marché par lots. Comme les demandes sont très différentes, cela permettra de faire travailler chaque corps de métier selon des besoins particuliers. Les différents lots concernent l'infrastructure globale, le marquage au sol, la clôture, les obstacles à créer, les panneaux de signalisation et le mobilier urbain.

M. Stumboff souhaite avoir des précisions par rapport à l'accès PMR et à la suppression des regards présents sur le terrain. Un accès PMR sera réalisé et les regards vont être testés prochainement en vue de leur suppression ou maintien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le projet de création d'une piste d'apprentissage vélo. M. le Maire est autorisé à solliciter des subventions et aides financières pour ce projet.

M. le Maire est autorisé tout document relatif à ce projet.

Effacement de réseau 2022

Le Te61 prévoit des travaux de sécurisation de la ligne basse tension dans la zone de La Maladrerie, La Gare et la Mare en 2022. Une partie de cette sécurisation est prévue en souterraine et l'autre en aérienne. La commune a suggéré la possibilité de réaliser l'ensemble de la sécurisation en souterrain.

Cependant, cette possibilité a un surcoût qui incomberait à la commune à hauteur d'environ 20 - 25 000€. Il s'agit d'une occasion qu'il convient peut-être de saisir.

Cette zone a fait l'objet de travaux sur la ligne haute tension il y a un an. Des nouveaux poteaux ont été installés et il reste encore des anciens poteaux qui n'ont pas été retirés.

La suppression de poteaux assure une meilleure sécurisation du réseau en limitant les coupures de câbles lors des tempêtes, travaux...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Te61 pour l'effacement du réseau dans le secteur de La Maladrerie, La Gare et la Mare pour l'année 2022. Une estimation précise du coût incombant à la commune va être demandée.

Convention avec le CDG : référent signalement

Depuis le 1^{er} mai 2020, chaque employeur public doit se doter, à destination de ses agents, d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Ce dispositif s'inscrit dans les conditions du décret n°2020-256 du 13 mars 2020 et se traduit notamment par la désignation d'un référent compétent dans ces domaines.

Le Centre de Gestion propose à l'ensemble de ses collectivités une nouvelle mission. L'adhésion à cette mission permet :

- Aux agents de la collectivité de faire appel, le cas échéant, au référent mutualisé des Centres de Gestion pour le recueil de leurs signalements, leur orientation vers les services et professionnels concernées et les autorités compétentes ;
- A notre collectivité de bénéficier d'un service professionnel et indépendant qui garantit la stricte confidentialité et discrétion professionnelle dans le traitement de la mission
- De répondre à nos obligations en matière de signalement.

L'adhésion est gratuite. Seuls feront l'objet d'une tarification les éventuels signalements traités par le référent (335 euros).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion au service « Mission référent signalement » proposé par le Centre de Gestion.

Parcelles ZH 30, 42, 43 et 50 (partielle)

Les parcelles ZH 30, 42, 43 et 50 (partielle) sont les parcelles correspondantes à l'ancienne station d'épuration et à la partie non bâtie de la nouvelle station d'épuration.

L'entreprise Lhomer, installée à proximité, a fait savoir qu'elle serait intéressée par l'acquisition de ces parcelles.

M. Castel rappelle que la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle s'était engagée, après le curage des lagunes, à combler les lagunes. D'ailleurs, il indique que seule la grande lagune a été curée, les deux petites sont restées dans leur état.

Mme Vitry trouve que la cession de ces parcelles est une bonne idée, cela réduit l'entretien du terrain à la charge de la commune.

M. le Maire indique qu'en cas de vente, il sera nécessaire de procéder à un bornage pour délimiter la station d'épuration actuelle de l'ensemble de la parcelle.

M. Goret s'interroge sur le prix de vente de ces parcelles.

MM. Castel et Michel rappelle que ces parcelles servent à la commune lors de la réalisation de travaux, afin de permettre un stockage des matériaux, d'entreposer de la terre... Sans ces parcelles, les entreprises de travaux factureront à la commune des frais supplémentaires.

Il est décidé de ne pas prendre de décision pour l'instant. Le conseil municipal se laisse le temps de la réflexion sur l'avenir de ces parcelles.

Etude de sol parcelle ZN 27

La parcelle ZN 27 est en cours de vente. Dans le cadre de toute vente de terrain, il est désormais obligatoire d'établir un rapport d'étude du sol. Ces analyses sont à la charge du vendeur.

Trois devis ont été sollicités :

- Entreprise Ginger : 4 896 euros TTC
- Entreprise Mygéo : 2 400 euros TTC
- Entreprise ECR : 1 920 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise ECR pour la réalisation d'une étude de sol, pour un montant de 1 920€ TTC.

Vente d'herbe des parcelles ZK 23 et ZN 27

Les parcelles cadastrées ZK23 et ZN 27 sont des herbages dont la commune de Moulins-la-Marche est propriétaire. Ces terrains sont des réserves foncières de la commune. Depuis plusieurs années, une seule proposition d'achat d'herbe nous parvient. Il s'agit du GAEC de Cour d'Evêque. Le montant de 223 euros est similaire à celui des années précédentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder la vente d'herbe annuelle au GAEC de Cour d'Evêque pour la somme de 223 euros pour l'année 2021.

Nouveaux statuts du Te61

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de M. le Président du Te61 du 30 septembre 2021 rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du Te61 doivent être adaptés en permanence, en particulier pour pouvoir répondre aux attentes des collectivités et EPCI auprès du Syndicat.

Lors de la séance du 29 septembre dernier, diverses modifications de statuts ont été proposées et acceptées en comité syndical :

- Les nouvelles dispositions, notamment liées aux enjeux de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015, permettant au Te61 de prendre des participations dans des sociétés de projets, d'ouvrir la possibilité de créer une Société d'Economie Mixte (SEM) en lien avec les activités du Syndicat, et pour faire face à la diversité croissante des besoins des communes mais aussi des groupements de collectivités territoriales (EPCI) adhérentes ;
- Et permettre aux groupements de collectivités d'adhérer au Te61 qui disposent de techniciens, de marchés et de compétences spécialisées telles que le diagnostic de ses installations d'éclairages publics et les éventuels travaux qui en découleront.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les modifications statutaires ci-dessus et prend acte des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

Subventions classe de neige – Ecole des Sources

La classe de neige 2022 aura lieu du 2 au 11 janvier à Valloire (73). Le coût total du séjour est de 725 euros par enfant. 7 enfants de Moulins-la-Marche participeront à ce voyage. Une demande de subvention de 160 euros par enfant est sollicitée auprès de la commune, soit un montant total de 1 120 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention d'un montant de 1 120 euros pour la classe de neige 2022.

Parcelle ZK 23

M. le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande d'acquisition ou de location de la parcelle cadastrée ZK 23. Le terrain a une surface d'1,47 hectare. Elle fait actuellement l'objet d'une vente d'herbe à l'année. Elle n'a pas d'intérêt particulier pour la commune. Elle est située en zone agricole et ne pourra pas faire l'objet d'un projet de construction ou autre aménagement.

M. Goret demande si la parcelle est desservie par l'eau. En effet, il y a l'eau sur le terrain.

M. Michel indique que l'herbage est clos.

M. le Maire donne lecture des données de la SAFER sur le prix de vente des parcelles dans notre secteur. Pour les terres libres non bâties, le prix de vente moyen en 2020 était de 6 780 euros de l'hectare.

M. Castel fait remarquer qu'une partie de l'herbage est humide. Il ne faut donc pas prendre le prix émanant de la SAFER mais le pondérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire de proposition de location pour cette parcelle. Le conseil municipal propose de vendre la parcelle ZK 23 pour 7 500€. L'offre sera présentée à la personne intéressée par cette parcelle.

Divers

- Le 11 novembre prochain, aura lieu la cérémonie au Monument aux Morts. Le rassemblement se fera à 11h45 à la mairie.

La cérémonie au Monument aux Morts aura lieu à 12h00. Un verre de l'amitié sera servi à la salle des fêtes, à la suite de la commémoration.

Le repas des aînés aura lieu ce même 11 novembre à 12h30 à la salle des fêtes.

Le passe sanitaire ou un test PCR ou antigénique de moins de 72 heures sera demandé pour le vin d'honneur ainsi que pour le repas des Aînés.

Exceptionnellement, pour les personnes non vaccinées et non testées, mais qui souhaitent tout de même bénéficier du repas, la municipalité réitère la formule de l'année dernière, à savoir un retrait ou portage de repas. Cependant, ce repas ne pourra pas être retiré ou porté le 11 novembre, mais sur une date ultérieure.

Questions diverses

- Mme Hauville, qui est bénévole au Secours Catholique Caritas, souhaite savoir si un camion aux couleurs du Secours Catholique pourrait s'installer le samedi 13 novembre, sur le marché hebdomadaire. Sa demande est acceptée.
- M. Prévost prévient qu'un chemin de la commune n'a pas été élagué. M. Castel va se rendre sur place pour évaluer la possibilité de travaux.
- M. Bignon prévient que le radar pédagogique installé sur l'entrée de la commune ne fonctionne pas toujours. Une vérification va être effectuée.
- M. Stumboff relate l'article du Réveil Normand de la semaine précédente reprenant partiellement le compte-rendu du conseil municipal de septembre. Il regrette le titre accrocheur et correspondant peu à la réalité, la reprise partielle du compte-rendu, sans citer la source et sans signature du journaliste.
- M. Stumboff est délégué à la commission scolaire de la CDC des Pays de L'Aigle. Il indique ne pas avoir reçu de convocation récemment. Il annonce aussi que le Vice-président de la CDC en charge du scolaire a démissionné.
- M. Stumboff indique qu'il a déposé la candidature de la commune de Moulins-la-Marche pour recevoir la finale départementale « piste routière » pour 2022.
- Mme Lechat a remarqué des décalages d'extinction de l'éclairage public suivant les armoires. Une demande de maintenance va être effectuée.

Prochaine séance le 17 novembre 2021.

Levée de séance à 23h40.

GLORIA Fabrice

CASTEL Guillaume

MICHEL Benoît

VITRY Sandrine

CHENIN-HAUVILLE Anne

BIGNON Jérôme

DE LA HITTE Edouard

BOURCET Benoît

PREVOST Eric

STUMBOFF Richard

GORET Jasmy

LECHAT Anne-Sophie